



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3388 — Mardi 14 Juillet 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

PUBLICATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU SECOND TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2009 : RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2009/1 3 - 4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT – 5 - 6

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES – SOTRAPIL – 7

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

SOCIETE SERVICOM 8 - 10

COURBE DES TAUX 11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 12

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au second trimestre de l'exercice comptable 2009, au plus tard le 20 juillet 2009.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006 et du 17 septembre 2008.

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL 2009/1

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de HANNIBAL LEASE tenue le 07/05/2009 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «Emprunt obligataire HL 2009/1»

Montant : 20.000.000 dinars divisés en 200 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.
- taux annuel brut de **5,75%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de la quelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

La marge actuarielle (taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 30 avril 2009, qui est égale à 4,9467%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,4467%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Le taux de rendement actuariel (taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,75% l'an pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l' «Emprunt obligataire HL 2009/1» est égale à 2,791 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 07/08/2009, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 07/08/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - (Suite)

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 07/08/2014.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 07 août de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 07/août 2010.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 07 août 2010.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers le STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 24/07/2009 et clôturées sans préavis et au plus tard 07/08/2009.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 14/08/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 24/07/2009 auprès de **MAC S.A.** – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et **FPG** – intermédiaire en bourse, sis au 12, Rue d'Athènes 1000 -Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2009/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA**, intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur, alors que la retenue à la source opérée au titre des sommes revenant aux personnes qui bénéficient de la déduction totale des bénéfices d'exploitation, telles que les entreprises totalement exportatrices ou celles implantées dans les zones de développement régional, constitue une avance à valoir sur l'impôt dû. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 06 Avril 2009, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes initiales suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)

- Note à court terme : B(tun)

- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'émission : L'Agence de Notation Fitch ratings a attribuée, sur l'échelle nationale, la note BB+ (tun) avec perspective d'évolution stable à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 04 Juin 2009.

HANNIBAL LEASE s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège de la société : La société est sise à la rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Cotation en bourse : HANNIBAL LEASE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'«emprunt obligataire HL 2009/1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : HANNIBAL LEASE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'«emprunt obligataire HL 2009/1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le numéro **09/656** en date du **09/07/2009** et du document de référence enregistré par le CMF sous le numéro **09/006** en date du **09/07/2009** sont mis à la disposition du public auprès de la **MAC SA**, Intermédiaire en bourse – Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac, de la **FPG** – intermédiaire en bourse, 12, Rue d'Athènes 1000 -Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-

Siège social: Foundouk Choucha 2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2009.

	2e Trimestre 2009	2e Trimestre 2008	1e Semestre 2009	1er Semestre 2008	Exercice 2008
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>					
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>					
FORMES SECHES	1 632 837	1 632 266	3 271 610	3 286 563	6 232 036
FORMES PATEUSES	1 240 115	1 135 375	2 647 019	2 260 908	4 236 585
FORMES LIQUIDES	1 191 091	1 790 118	2 827 402	3 585 688	6 261 889
TOTAL 1	4 064 043	4 557 759	8 746 030	9 133 159	16 730 510
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>					
FORMES SECHES	2 942 728	2 535 152	5 767 107	4 428 357	10 292 622
FORMES PATEUSES	499 803	302 693	989 970	681 618	1 552 778
FORMES LIQUIDES	2 343 763	2 385 764	5 349 028	4 996 880	9 676 250
TOTAL 2	5 786 294	5 223 609	12 106 105	10 106 855	21 521 650
<i>C-EXPORT</i>					
	1 009 808	1 301 810	2 149 799	2 456 756	3 283 823
TOTAL 3	1 009 808	1 301 810	2 149 799	2 456 756	3 283 823
<u>Total général du chiffre d'affaires</u>	10 860 145	11 083 178	23 001 934	21 696 770	41 535 983

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS (suite)

II. PRODUCTION					
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>					
FORMES SECHES	2 378 400	2 729 515	5 169 454	5 620 392	9 141 413
FORMES PATEUSES	1 099 210	1 058 080	2 599 129	2 168 441	3 881 309
FORMES LIQUIDES	1 013 525	865 245	2 838 963	2 154 886	4 263 379
TOTAL 1	4 491 135	4 652 840	10 607 546	9 943 719	17 286 101
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>					
FORMES SECHES	2 517 527	2 292 998	5 048 862	3 999 076	9 295 373
FORMES PATEUSES	442 316	292 161	909 728	551 191	1 348 360
FORMES LIQUIDES	1 970 791	2 751 405	4 533 396	5 366 009	10 195 536
TOTAL 2	4 930 633	5 336 564	10 491 986	9 916 276	20 839 269
Total général de la production	9 421 768	9 989 404	21 099 532	19 859 995	38 125 370
III. INVESTISSEMENTS	2 878 112	2 922 000	3 078 112	3 559 000	5 326 488
IV. ENDETTEMENT CMT+DLT	20 000 000	19 500 000	20 000 000	20 000 000	18 150 000

Au niveau de l'exploitation :Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires a évolué de + 6 % (+ 1,306 MDT) passant de 21,697 MDT pour le premier semestre 2008 à 23,002 MDT pour le premier semestre 2009,
- Le chiffre d'affaires réalisé (23 MDT) représente 55 % du chiffre d'affaires escompté au budget actualisé de l'exercice 2009 (41,800 MDT),
- Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au cours du premier semestre 2009 (2,150 MDT) :
 - * représente 63,32% du chiffre d'affaires à l'export prévu au budget actualisé de l'exercice 2009;
 - * est en régression de 12,5% par rapport à celui du premier semestre 2008 (2,457MDT).

Production

La valeur de la production a évolué de + 6,25 % (1,240 MDT) passant ainsi de 19,860 MDT pour le premier semestre 2008 à 21,100 MDT pour le premier semestre 2009 .

Au niveau des Investissements

D'un montant total de 3,078 MDT, les investissements réalisés au cours du premier semestre 2009 portent essentiellement sur l'acquisition :

- d'une chaîne de remplissage des solutés perfusables en flacons pour 1,612 MDT;
- d'une autoclave pour le laboratoire des solutés perfusables en flacons pour 0,650 MDT;
- et de divers équipements de production pour 0,816 MDT.

Au niveau des Ressources Humaines:

- Stabilité des effectifs (749 agents au 30 Juin 2009 contre 744 agents au 30 Juin 2008) .
- Intensification des actions de formation continue (enveloppe de 200 000 DT intéressant 156 agents) .

AVIS DES SOCIETES (suite)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES - SOTRAPIL -

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2ème trimestre 2009.

	2 ^{ème} trimestre 2009	2 ^{ème} trimestre 2008	Cumul au 30/06/2009	Cumul au 30/06/2008	Cumul au 31/12/2008*
1- Quantités transportées en m³	389 386	427 067	604 040	684 071	1 242 405
2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)					
- Transport par pipelines	2 027 927	2 224 080	3 159 622	3 580 681	6 527 050
- Transport par canalisations banales	112 641	125 152	173 735	199 238	359 684
- Frais de stockage	24 107	24 106	48 213	48 213	96 427
Total des revenus du transport (en Dinars)	2 164 674	2 373 338	3 381 570	3 828 132	6 983 161
3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)					
- Profits sur position litrage	496 905	1 039 997	6 832 691	1 955 897	8 379 166
- Autres	-	50	-	1 896	1 896
Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)	496 905	1 040 047	6 832 691	1 957 793	8 381 062
4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)	2 661 579	3 413 385	10 214 261	5 785 925	15 364 223
5- Produits financiers (en Dinars)	27 189	34 836	54 517	116 508	214 682
6- Charges financières (en Dinars)	0	0	0	23 622	53 890
7- Total des charges d'exploitation (en Dinars)	2 185 491	2 379 213	9 800 627	4 537 695	14 233 882
Dont charges du personnel	741 074	608 792	1 262 820	1 246 754	2 489 179
8- Autres charges d'exploitation (en Dinars) dont :	608 881	1 090 120	7 219 842	2 125 922	8 541 687
Pertes sur position litrage	369 562	774 107	6 648 927	1 590 061	7 554 640

Année 2008(*) : Il s'agit des chiffres approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2009.

- Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société le long de la période considérée.
- Le total des quantités transportées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009 a atteint 389.386 m³ contre 427.067 m³ transportés au cours de la même période de l'année écoulée. A la fin du premier semestre 2009 le total des quantités transportées a atteint 604.040 m³ contre 684.071 m³ à la fin du premier semestre 2008.
- Le total des revenus du transport s'est alors élevé à 3.381.570 dinars à fin juin 2009 contre 3.828.132 dinars à fin juin 2008.
- Le total des produits d'exploitation a atteint à la fin du premier semestre 2009 la somme de 10.214.261 dinars contre 5.785.925 dinars à la fin du premier semestre 2008. Cette évolution est justifiée par une augmentation des profits sur position litrage qui ont atteint à la fin du premier semestre 2009 la somme de 6.832.691 dinars contre 1.955.897 dinars enregistrés à la fin du premier semestre 2008.

Il est toutefois à signaler que l'évolution des profits sur position litrage a été accompagnée par une évolution des pertes sur position litrage qui ont atteint à fin juin 2009 la somme de 6.648.927 dinars contre 1.590.061 dinars à fin juin 2008 (enregistrés parmi les charges d'exploitation) et ce suite à un changement des prix de vente des hydrocarbures qui a coïncidé avec le premier cycle de pompage des produits de l'année 2009.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2009, La Société SERVICOM publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société, approuve à l'unanimité les états financiers arrêtés au 31/12/2008 de la société SERVICOM.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008 du groupe SERVICOM.

Troisième résolution

L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200), (205) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve à l'unanimité toutes les opérations y traduites.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat déficitaire de la société de 143 711 DT en rapport à nouveau.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Trois Mille Cinq Cent Dinars (3 500 DT) à titre de jetons de présence. L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration afin de répartir ces jetons entre les administrateurs.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2008.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme à la majorité Mr Riadh BEN KHLIFA pour le poste d'administrateur de la société pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17/08/1999 relative à la relance du marché financier et autorise le conseil d'administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner pouvoir à tout porteur d'une copie signée de ce PV pour effectuer les formalités d'enregistrement et de publication de ce PV.

RESOLUTIONS ADOPTEES (SUITE)**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE****BILAN**
(Exprimé en dinars)

Actifs	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2008	2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1	2 585	2 585
Moins : amortissements		- 2 089	- 1 250
		496	1 335
Immobilisations corporelles	2	245 828	182 004
Moins : amortissements		- 69 886	- 37 905
		175 942	144 099
Immobilisations financières	3	1 126 765	743 520
Moins : provisions			
Total des actifs immobilisés		1 303 203	888 954
Total des actifs non courants		1 303 203	888 954
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4	940 164	1 016 813 *
Moins : provisions			
Clients et comptes rattachés	5	1 970 286	2 628 019 *
Moins : provisions		- 3 161	
Autres actifs courants	6	1 035 927	860 867
Moins : provisions		- 10 652	
Placements et autres actifs financiers	7	200 149	240 605
Moins : provisions			
Liquidités et équivalents de liquidités	8	58 796	248 505
Total des actifs courants		4 191 509	4 994 809
Total des actifs		5 494 712	5 883 763

* Retraité en Proforma

RESOLUTIONS ADOPTEES (SUITE)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2008	2007
Capitaux propres			
Capital social		1 358 000	1 358 000
Réserve légale		84 028	69 766
Réserves facultatives		902 213	902 213
Résultat Reportés		- 143 711	
Total des capitaux propres après affectation		2 200 530	2 478 595
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts et dettes assimilées	10	40 992	22 500
Autres passifs financiers			
Provisions			
Total des passifs non courants		40 992	22 500
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	784 033	1 601 325
Autres passifs courants	12	588 768	621 066
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	1 880 389	1 160 277
Total des passifs courants		3 253 190	3 382 668
Total des passifs		3 294 182	3 405 168
Total des capitaux propres et des passifs		5 494 712	5 883 763

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	CAPITAL	RESERVE	RESERVE	RESULTATS	RESULTAT	TOTAL
	SOCIAL	LEGALE	FACULTATIVE	REPORTES	DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES
Solde au 31/12/2008(avant affectation)	1 358 000	84 028	902 213	0		2 344 241
Résultat de l'exercice					-143 711	-143 711
Affectation approuvée par l'AGO DU 29/06/2009				-143 711	143 711	
Solde au 31/12/2008 après affectation	1 358 000	84 028	902 213	-143 711	0	2 200 530

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 JUILLET 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,286%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,280%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,258%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,250%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,249%	1 017,709
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,242%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010	4,229%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,282%	1 041,954
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,313%		1 022,449
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,358%	1 065,843
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,397%	1 130,067
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,415%	1 168,208
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,460%	1 122,500
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,543%		1 039,374
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,594%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,659%	1 136,700
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		4,781%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	4,803%		1 052,354
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,077%	1 168,137

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 13/07/2008	VALEUR LIQUIDATIVE du 14/07/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	128,587	128,657	3,097	2,47%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,519	101,528	1,919	1,85%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,499	100,508	2,443	2,39%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	102,829	102,840	2,111	2,01%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,244	102,257	2,345	2,24%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,375	102,409	2,285	2,18%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,220	101,231	2,266	2,20%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	100,790	100,801	2,227	2,16%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,272	104,283	2,305	2,17%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	102,617	102,626	2,279	2,17%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,387	106,399	2,780	2,57%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	101,586	101,619	2,343	2,25%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,437	101,451	2,259	2,18%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,391	104,398	2,311	2,18%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,359	102,370	2,197	2,10%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,314	104,323	2,297	2,17%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	104,753	104,765	2,311	2,17%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	102,726	102,736	2,315	2,22%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,230	103,242	2,293	2,18%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,278	102,308	2,262	2,17%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,035	101,054	2,769	2,69%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	102,904	102,915	2,985	2,88%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,353	102,365	2,049	1,98%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	102,544	102,554	2,126	2,10%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	101,295	101,305	1,305	1,31%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,161	1,162	0,022	1,93%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,066	11,067	0,234	2,16%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,219	10,220	0,216	2,07%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,098	100,171	2,241	2,17%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	100,506	100,519	1,719	1,68%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	102,823	102,835	2,365	2,35%
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,449	42,461	0,970	2,34%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,791	30,794	0,631	2,09%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	83,295	82,854	9,736	13,22%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	116,669	116,654	15,091	14,64%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 161,366	1 162,210	146,733	14,18%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	68,305	68,314	8,605	14,03%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	100,988	101,068	5,031	5,02%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	64,654	64,627	7,901	13,67%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	46,132	46,106	3,100	6,97%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	53,893	53,927	5,822	11,73%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	96,854	96,851	3,849	4,06%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	99,393	99,523	6,425	6,78%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,000	13,984	1,051	7,87%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	84,296	84,323	10,309	13,88%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	218,610	219,055	32,179	16,80%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	109,592	109,668	5,295	4,90%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 622,604	1 614,556	188,146	13,11%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 791,612	1 779,523	156,624	9,65%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 153,833	151,823	12,670	8,99%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,795	138,586	6,919	5,18%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 125,881	125,135	5,574	4,53%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,774	1,756	0,237	15,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,533	1,523	0,174	12,90%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 741,591	8 588,099	716,153	9,07%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,200	11,198	0,529	4,83%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	11,908	11,902	0,605	5,23%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	14,747	14,737	1,872	14,33%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	13,621	13,611	1,989	16,66%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 113,140	111,887	14,314	14,21%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 111,991	110,894	9,709	9,60%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 110,706	110,081	6,046	5,81%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	15,338	15,266	2,351	17,96%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 111,325	1 107,619	56,410	5,37%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 100,141	6 059,503	724,467	13,58%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 110,994	110,635	4,505	4,02%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 108,196	106,554	7,309	7,08%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 062,42	1 063,643	52,868	5,23%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	117,018	117,009	14,460	14,10%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	542,148	539,526	69,799	14,86%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 126,140	125,298	16,457	15,12%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	108,558	109,046	14,098	14,53%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	108,914	109,060	8,736	8,71%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,430	106,504	6,148	6,13%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	102,972	103,083	2,699	2,69%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 105,624	105,101	4,778	4,76%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 107,874	107,358	7,545	7,56%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,454	11,189	1,189	11,89%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 101,300	101,822	1,822	1,82%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	100,601	100,613	0,613	0,61%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,255	10,207	0,207	2,07%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 070,700	5 042,696	42,696	0,85%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	9,977	9,975	-0,025	-0,25%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS